

OBJET : DESAFFECTATION DE QUATRE CLASSES EN REZ DE CHAUSSEE DE L'ECOLE DES CAMELIAS

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La création récente de l'O.M.T.L. m'amène à revoir partiellement la disposition des locaux jusqu'ici affectés à l'O.M.J rue Nicole de la Serve.

En effet le regroupement des différents offices municipaux va nécessiter la mise en place de bureaux et salles de réunion supplémentaires. J'envisage donc de libérer des locaux en réinstallant la bibliothèque et la ludothèque de l'O.M.T.L. dans quatre salles de classes disponibles en rez de chaussée de l'école voisine des Camélias.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, de bien vouloir vous prononcer sur la désaffectation des quatre salles de classes en rez de chaussée de l'école Camélias.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Il existe déjà, dans les locaux de l'O.M.J., une bibliothèque et une ludothèque. Il s'agit de libérer ces locaux pour regrouper les différents offices municipaux, ou tout au moins, dans un premier temps, certains de leurs services. Il y a quatre classes qui se trouvent être disponibles au rez-de-chaussée de l'école voisine. Si nous voulons les occuper, il faut d'abord les désaffecter en tant que classes pour les mettre à la disposition de l'O.M.T.L.

M. Gilbert GERARD - Vous avez dépensé de l'argent pour installer cette bibliothèque et cette ludothèque. Est-ce intéressant de les déménager plutôt que d'aménager des classes en fonction de ce que l'on désire ?

.../...

LE MAIRE - Ceci est une question de concentration. De toute façon, nous n'avons pas beaucoup dépensé pour l'installation de la bibliothèque et de la ludothèque ; les dépenses ont surtout été faites pour le gros oeuvre ; le matériel, quant à lui, est facilement transportable.

M. Eric BOYER - En définitive, il y a très peu de choses à faire, puisque la bibliothèque est agencée sur présentoirs ; il suffit donc de déplacer ces présentoirs. La ludothèque, quant à elle, est constituée de jouets que nous allons mettre dans les salles de classe à Camélias. Pourquoi préférons-nous cette formule ? Tout simplement parce que la ludothèque et la bibliothèque dépendent plus directement de l'école et, à partir de ce moment, seront utilisées par l'école. De toute façon, on ne met ces salles de classe à notre disposition que si nous les utilisons de la sorte ; parce que cela se trouve malgré tout dans l'école et que au-dessus il y a toujours des classes. On n'aurait pas mis à notre disposition ces salles de classe se trouvant dans l'école, si elles étaient utilisées. En fait, ces salles étaient utilisées pour tenir des réunions ou y déposer des matériels, mais comme nous avons d'autres salles de réunion à l'O.M.J. -et par une entente entre l'école et l'O.M.J.- l'école peut utiliser les salles de réunion et de projection de l'O.M.J., et de notre côté, nous pouvons installer la bibliothèque et la ludothèque dans l'école, qui d'ailleurs s'en servira en priorité.

LE MAIRE - Il est effectivement plus logique de mettre dans ces salles une bibliothèque et une ludothèque qui vont servir à cette école et aussi à toutes les autres, que de les mettre au Comité des Fêtes par exemple.

M. Eric BOYER - Il ne s'agit pas de gros aménagements. Il faudra certainement aménager quelque peu, par exemple refaire les peintures, etc... mais on n'aura pas à faire d'importants travaux.

MISE AUX VOIX, LA QUESTION

EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

UU - St-Denis le 24 Décembre 1981
P/le Préfet, le Secrétaire Général
signé : Pierre CULTIAUX
P/le Préfet, le Chef de Bureau des études
signé : Jacques LACOSTE